

CONTRAT DE RESERVATION LA PILE DESSUS

PARTIE 1 à remplir et à retourner au CAF sous huitaine

Nota : Ce document de réservation peut être rempli directement sur ordi: (ça demande 5 mn) : Saisir les renseignements, le sauvegarder et le renvoyer en fichier joint par mail ou par courrier postal.

Nom : _____ **Prénom :** _____

Adresse : _____

Code postal : _____ **Ville :** _____

Tél. : _____ **E mail :** _____

Séjour (jj/mm/an) du : _____ **au :** _____ **pour :** _____ **personnes**

CATEGORIES	TARIFS	Nb de personnes	Nb de nuits	TOTAUX
Tarifs CAF CHALON 2017 + taxes de séjour 0,75	€			
Touriste	15			
Groupes a partir de 9 personnes (règlement unique)	13			
Jeunes de moins de 25 ans	13			
Membres CAF	11			
CAF moins de 25 ans et Groupe scolaire	7			
Groupe scolaire primaire Grand Chalon	3,50			
1 encadrant pour 10 ; brevetés FFCAM ; moins de 5 ans	0			
Journée	2			
Chalet complet 2 jours comprenant 1 nuit Louable du 1 ^{er} avril au 30 Novembre	450			
A verser à l'ordre de : CAF CHALON LA PILE DESSUS Espace Jean Zay 4 rue Jules Ferry 71100 CHALON SUR SAONE.				TOTAL séjour
				Arrhes 50%
				Solde

Je déclare avoir pris connaissance du règlement ci joint.

A : _____ Le : _____ Nom du loueur :

PARTIE 2 (réservé au CAF)

CHALON SUR SAONE LE :

Nous confirmons votre réservation aux dates ci dessus pour le chalet :

Le code d accès pour ce chalet aux dates souhaitées est:

CHEQUE N° : _____ BANQUE : _____

DE : _____

CHEQUE N° : _____ BANQUE : _____ DE : _____

Madame, Monsieur,
Merci de retourner le contrat renseigné à notre secrétariat par mail à : clubalpinchalon@9business.fr à réception, notre secrétariat vous retournera la confirmation, En attendant le chalet est considéré comme libre. . Merci d'envoyer vos chèques sous huitaine. Modifier le tableau ci contre en cas de différence avec la réservation et le retourner au CAF avec votre solde.

REGLEMENT DU CHALET DE LA PILE DESSUS

1 – RESERVATIONS.

- La réservation est **obligatoire** quelque soit le nombre de personnes.
- Aucune réservation ne pourra être prise avant quatre mois, sauf pour les adhérents du CAF Chalon
- L'hébergement individuel reste possible sans réservation, dans la limite des places disponibles. Se renseigner au secrétariat ou auprès du responsable du chalet.
- Les réservations se font **uniquement** au secrétariat aux jours et heures d'ouverture
- La base des tarifs est celle de la fédération. Le montant des arrhes est fixé à 50% de la somme due.
- **Le CONTRAT DE RESERVATION (partie 1) doit être rempli par le client et retourné au maximum dans les huit jours accompagné de 1 chèques d'arrhes et 1 de solde. Paiement effectué uniquement par la personne ayant réservé.**
- Les chèques doivent être libellés à l'ordre de : CAF CHALON S/S AONE LA PILE DESSUS et envoyés au : **CLUB ALPIN FRANÇAIS – 4 rue Jules Ferry - 71100 CHALON SUR SAÔNE.**
- Les réservations pour les sorties inscrites au bulletin du CAF de Chalon sont prévues pour 20 places.
- **La réservation n est acquise qu'à la réception du document de réservation et des cheques**
- **La réservation n'attribue pas l'exclusivité du chalet, il peut y avoir plusieurs groupes.**
- Une confirmation de réservation est envoyée dès réception du document de réservation renseigné.
- Les arrhes ne sont remboursables que si le désistement intervient par **écrit ou mail** au plus tard quinze jours avant le séjour.
- En cas de désistement partiel ou de réduction des nuitées non communiqués par écrit au plus tard quinze jours avant le début du séjour, les arrhes afférentes ne pourront pas être déduites du nouveau solde.
- En cas de personnes ou de nuitées supplémentaires, le paiement du nouveau solde sera effectué uniquement par la personne ayant réservé.
- La confirmation de réservation doit être **PRESENTEE** au moment du paiement du solde.
- Le CAF peut fournir, sur demande, une facture aux personnes et organismes.

3 – CONSIGNES GENERALES. –

- Respectez le matériel, le règlement, la tranquillité des riverains et des personnes présentes
- Heure d'arrivée : après 10 heures - Heure de départ : avant 10 heures.
- Pensez à apporter : **sac de couchage**, torchons à vaisselle, chaussures d'intérieur,
- Ne pas circuler avec de grosses chaussures à l'intérieur du chalet.
- IL est interdit de dépasser la capacité de couchage homologuée. De 40 personnes.
- Les animaux ne sont pas acceptés par mesure d'hygiène.
- En cas de vol le CAF décline toute responsabilité.
- Pendant le séjour, en l'absence de responsable CAF, tout locataire est subrogé dans les droits et obligations du CAF relativement à la sécurité. Le locataire s'engage à respecter les consignes de sécurité et à prendre connaissance des consignes d'évacuation affichées. Les chalets sont surveillés par une centrale d'alarme commandée par boîtiers à bris de glace et détecteurs de fumée.
- Faire la vaisselle au fur et à mesure et assurer la propreté même s'il y a un responsable CAF
- Mettre les déchets dans les poubelles dédiées. **Les bouteilles en verre doivent être remportées- LE CHALET DOIT ETRE RENDU PROPRE** sans aucune nourriture. Une somme forfaitaire de 50 € sera réclamée à la personne ayant réservé dans le cas où le chalet serait laissé particulièrement malpropre.
- **4 – CONSIGNES PARTICULIERES :- De mi décembre à fin mars le chalet devra être libre de tout occupant les mercredis de 9h00 à 17h00 (journées de neige pour les écoles primaires).** Le chalet est situé à 300 mètres au dessus du « Chalet Hôtel Côte Dôle ». Par temps de neige l'accès n'est pas possible en voiture. En bord de route, il y a un parking déneigé réservé au CAF Chalon. **IL EST INTERDIT DE STATIONNER SUR LE PARKING DU « CHALET HÔTEL CÔTE DÔLE » ET SUR SON CHEMIN D'ACCES.** Le code de la serrure devra être demandé une semaine avant le séjour auprès du secrétariat.